

Communiqué
À tous les média
Pour diffusion immédiate

Adoption de la loi 59 sur la lutte à la contrebande de tabac
La Fédération des chambres de commerce (FCCCQ) salue l'adoption de la loi à l'unanimité de l'Assemblée nationale

Montréal, le 19 novembre 2009 – La FCCQ salue la volonté du gouvernement du Québec d'intensifier sa lutte à la contrebande de tabac par l'adoption de la loi 59, dossier pour lequel la Fédération des chambres de commerce du Québec demande aux gouvernements d'agir depuis plusieurs années. Enfin, le gouvernement se donne des moyens d'agir.

En plus de priver le gouvernement de recettes fiscales importantes, la contrebande de tabac met en péril la santé des jeunes, accule à la fermeture plusieurs petits dépanneurs qui sont souvent des entreprises familiales, et prive les entreprises de tabac légitimes de revenus. La nouvelle loi donnera également plus de moyens aux corps policiers pour agir et poursuivre les contrevenants.

« À un moment où les finances publiques sont précaires et que nos gouvernements s'interrogent sur la façon de combler le déficit, il ne peut se priver des revenus des taxes sur le tabac, évalués à 300 millions \$, » estime Françoise Bertrand, présidente-directrice générale de la FCCQ.

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de 158 chambres de commerce, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCCQ) représente plus de 40 000 entreprises et 100 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. La FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Pour information :

Bruno-Serge Boucher
Fédération des chambres de commerce du Québec
514-844-9571, poste 3240
514-717-4101 (cellulaire)
Bruno-serge.boucher@fccq.ca